

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 17 décembre 2019  
CO 177 DE

Page 1/4

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Anne DE ZAN, Hubert DELACROIX, René GUINERET, Daniel DURET, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Michel MARTINS, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY (départ 23h37), Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON, Jean BOYER, Marie-Odile FOYET.

Nombre de  
Conseillers

En exercice : 94  
Présents : 69  
Votants : 80

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Vice-Président), Gilles BEDER à Michel FRANCONY (Président), Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Daniel BERTOCCHI à Alain CHOULOT, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Sébastien JACQUES à Catherine CATHENOZ, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Odile FAIVRE à Jacqueline COTTAREL, Yann PINGUAND à Christian PROST, Laurent MENETRIER à Jacques GUILLOT, soit 11 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, François BOUVERET à Michel MARTINS, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET, soit 3 pouvoirs détenus par des Suppléants

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Jean-Paul BUCHET, Patrice VILLALONGA, Charles VALLET, Frédéric LAMBERT, Josiane SCARABOTTO, Jean-Christophe OUDET.

Etaient absents : Rémy VIENNET, André PROST, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, André JOURD'HUI, MATHIEU Gérard, Michel BONTEMPS, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard DODANE

Convocation faite le : 10 décembre 2019

**Objet : Demande ajustée de subvention médiathèque à Poligny.**

VU le Projet Culturel et Scientifique Educatif et Social portant sur la lecture publique de la CCAPS ;

VU le projet de restructuration de l'ancienne école du centre à Poligny en médiathèque avec extension réalisé par le cabinet Archi Créo ;

VU l'estimation définitive de l'APD fixant le montant de travaux à 1.788.693,31 € HT dont 144.510,68 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre et frais d'étude à 23.470 € HT.

COMPTE TENU que le poste de dépenses portant sur l'équipement mobilier et l'informatisation sont en cours d'étude et feront l'objet de demande de subvention auprès de Conseil Départemental du Jura (DST° et de la DRAC en 2020 / 2021 ;

Affiché le 2 Janvier 2020

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 2 Janvier 2020 .

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 17 décembre 2019  
CO 177 DE (SUITE)

**Objet : Demande ajustée de subvention médiathèque à Poligny.**

COMPTE TENU que les dépenses de désamiantage et déconstruction ne sont pas éligibles pour la subvention de la DRAC ;

COMPTE TENU que les dépenses de maîtrise d'œuvre ne sont pas éligibles pour la subvention du Conseil Départemental ;

COMPTE TENU des compléments d'estimation présentées par le maître d'œuvre (semaine 49) portant sur les frais annexes, travaux annexes, frais de publicité, révision des prix, assurance dommage d'ouvrage, déménagement, le coût du projet s'organise comme suit :

1 - MAITRISE D'OEUVRE		
OBJET	ENTREPRISE	DEVIS/ESTIMATION COUT € HT
<b>MAITRISE D'OEUVRE</b>		
Architecte (8,85% du montant HT des travaux hors révision)	ARCHICREO	130 501,99 €
Mission OPC (0,95% du montant HT des travaux hors révision)	ARCHICREO	14 008,69 €
<b>SOUS TOTAL 1 MAITRISE D'OEUVRE</b>		<b>144 510,68 €</b>
<b>2 - FRAIS ANNEXES</b>		
OBJET	ENTREPRISE	DEVIS/ESTIMATION COUT € HT
<b>ETUDES</b>		
Contrôleur technique (contrôle technique construction)	APAVE	6 200,00 €
Contrôleur technique (vérification électrique)	APAVE	500,00 €
Contrôleur technique (conseil)	APAVE	200,00 €
Contrôleur technique (attestation accessibilité)	APAVE	200,00 €
Etude thermique	PLANAIR	3 150,00 €
Diagnostic amiante, plomb	SAFIMO SAS	3 750,00 €
Diagnostic structure	CVF STRUCTURES	2 700,00 €
	LHOMME Grégory (sondages)	1 995,00 €
Etude complémentaire sol	IG-CO	4 775,00 €
<b>SOUS TOTAL ETUDES</b>		<b>23 470,00 €</b>
<b>ASSURANCES</b>		
Assurance Dommage ouvrage (1%) (estimation)		14 745,99 €
<b>SOUS TOTAL ASSURANCES</b>		<b>14 745,99 €</b>
<b>TRAVAUX ANNEXES</b>		
Déplacement réseaux (ENEDIS, France Télécom, câble)	(estimation)	14 500,00 €
Débarras locaux avant travaux	FB Déménagement	1 200,00 €
Démolition préfabriqué	PBTP	16 000,00 €

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 17 décembre 2019  
CO 177 DE (SUITE)

Objet : Demande ajustée de subvention médiathèque à Poligny.

Travaux de désamiantage	PBTP	32 000,00 €
Travaux de déplombage	PBTP	3 350,00 €
<b>SOUS TOTAL TRAVAUX ANNEXES</b>		<b>67 050,00 €</b>
<b>FRAIS DE PUBLICITE</b>		
Publicité Moe, DCE, reprographie		
<b>SOUS TOTAL FRAIS DE PUBLICITE</b>		<b>1 500,00 €</b>
<b>SOUS TOTAL FRAIS ANNEXES</b>		<b>106 765,99 €</b>
<b>3 - TRAVAUX</b>		
<b>TRAVAUX</b>		
Lot 1 / Démolition - Gros œuvre - VRD		278 372,71 €
Lot 2 / Charpente couverture zinguerie étanchéité		113 031,75 €
Lot 3/ Traitement de façades		165 732,90 €
Lot 4 / Menuiserie extérieure PVC		88 930,00 €
Lot 5 / Serrurerie		18 090,00 €
Lot 6 / Doublage Cloisons Peintures		114 644,94 €
Lot 7 / Plafond démontable		17 245,56 €
lot 8 / Menuiserie intérieure bois		50 944,33 €
Lot 9 / Revêtement de sol Faïence		44 736,55 €
Lot 10 / Ascenseur		23 000,00 €
Lot 11 / Electricité CFO/CFA		196 500,00 €
Lot 12 / Chauffage /. Ventilation / Plomberie Sanitaire		272 000,00 €
Remplacement fenêtres PVC par bois alu (plus-value)		30 940,00 €
Terrasse bois extérieure		20 740,00 €
Traitement architectural de la façade		39 690,00 €
<b>SOUS TOTAL TRAVAUX (avec options)</b>		<b>1 474 598,74 €</b>
<b>REVISION DES PRIX DES TRAVAUX</b>		
Estimation à 4,26% du montant HT des travaux (avec option)		62 817,91 €
<b>SOUS TOTAL REVISION DES PRIX DES TRAVAUX</b>		
<b>SOUS TOTAL TRAVAUX +REVISION DES PRIX</b>		<b>1 537 416,65 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 788 693,31 €</b>

VU la délibération du Conseil Départemental en date de décembre 2019 s'élevant à 288 800 €, sachant qu'une demande complémentaire DST sera déposée auprès du Conseil Départemental du Jura portant sur le poste mobilier et informatique. L'assiette subventionnable ne prend pas en compte les honoraires de maîtrise d'œuvre ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 17 décembre 2019  
**CO 177 DE (SUITE)**

Page 4/4

**Objet : Demande ajustée de subvention médiathèque à Poligny.**

VU l'évaluation du dossier complet par la DRAC en date du 11 décembre 2019 établissant le montant éligible du projet d'aménagement immobilier de l'opération (travaux, honoraires, études et autres dépenses) hors foncier et équipements à 1 721 305, 41 €. Le montant éligible s'élève à 1 499 080,91 €. La subvention de la DRAC La communauté de communes serait de 749 540 € ;

Il est donc proposé de solliciter les demandes de subventions suivantes :

- 1- auprès de L'Etat sur la base de 50% d'une assiette de 1.499.080,91 € HT (soit un montant de subvention de 749.540 €. La demande de subvention complémentaire sera présentée à la DRAC du cout de l'équipement mobilier et de l'informatisation.
- 2- auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche Comte. Pour rappel le contrat de territoire alloue une subvention de 90.000 € pour la médiathèque.
- 3- auprès du FEADER sur la base de 1.788.693,31 pour un montant de 123 745,31 €

Financiers	Total recettes
Subvention Etat	749 540
Subvention Région	90 000
Subvention Département	288 800
Subvention FEADER	123 745,31
CCAPS	536 607,99
Total Recettes	1 788 693,30

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- 1 / APPROUVE l'opération « médiathèque à Poligny » telle que décrite ;
- 2 / APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'action présenté ci-dessus ;
- 3 / S'ENGAGE à prendre en charge sur l'autofinancement de la Communauté de Communes la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions sollicitées ;
- 4 / AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter les subventions indiquées et à signer tout document afférent à cette opération.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
**Jean-François GAILLARD**

Le Président  
**Michel FRANCONY**



Affiché le 2 janvier 2020  
Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 2 janvier 2020